

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Date d'impression 07/02/2025

Date de création 02/02/2015

Numéro de révision 4.1  
Date de révision 31/12/2024

## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : DERMEX  
Code produit : 0134G

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Nettoyant mains.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
REGUS Gare de Lyon  
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237  
75570 PARIS Cedex 12  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations**

Aérosols: Catégorie 3  
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC**

**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger**

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

**Conseils de prudence**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C.

Tenir hors de portée des enfants.

A usage professionnel.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

Contient une substance présente sur la liste d'évaluation des perturbateurs endocriniens (ECHA)

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	EU - REACH reg number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Notes
PROPANE	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	1 - < 3	Press. Gas (H280) Flam. Gas 1 (H220)	
BUTANE	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32	1 - < 3	Press. Gas (H280) Flam. Gas 1 (H220)	K
TRIETHANOLAMINE (INCI)	102-71-6	203-049-8	01-2119486482-31	1 - < 3	-	

Ingrédients identifiés par International Nomenclature of Cosmetic Ingredients (INCI). Ce mélange contient des substances ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

**EU notes**

Note K - La classification comme cancérogène ou mutagène ne s'applique pas car la substance contient moins de 0,1 % p/p de 1,3-butadiène.

**RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des mesures de premiers secours**Conseils généraux

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau

Produit de protection de la peau - Toutefois, si des effets indésirables se produisent, rincer abondamment avec de l'eau et stopper l'utilisation.

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau.

Inhalation

En cas d'exposition à de fortes concentrations d'aérosols, aller à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Sensibilisation

Produit de soin de la peau - sensibilisation possible si l'utilisateur est sensible à l'un des ingrédients.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peu susceptible d'être irritant.

Inhalation

Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le matériel peut créer des conditions glissantes. Container sous pression. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau pour éviter l'explosion.

**RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Pour les résidus non volatils : Nettoyage de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir sections 7, 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Produit cosmétique - voir la liste des ingrédients (et des allergènes si présence). Éviter le contact avec les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Utiliser avant la date limite préconisée. Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
PROPANE				AGW: 1000 ppm AGW: 1800 mg/m <sup>3</sup> Spitzenbegr.: 4000 ppm Spitzenbegr.: 7200 mg/m <sup>3</sup> MAK: 1000 ppm MAK: 1800 mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA
BUTANE		STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m <sup>3</sup> TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m <sup>3</sup>	VME: 800 ppm VME: 1900 mg/m <sup>3</sup>	AGW: 1000 ppm AGW: 2400 mg/m <sup>3</sup> Spitzenbegr.: 4000 ppm Spitzenbegr.: 9600 mg/m <sup>3</sup> MAK: 1000 ppm MAK: 2400 mg/m <sup>3</sup>	980 ppm STEL; 2370 mg/m <sup>3</sup> STEL 1000 ppm TWA
TRIETHANOLAMINE (INCI)				AGW: 1 mg/m <sup>3</sup> Spitzenbegr.: 1 mg/m <sup>3</sup> MAK: 1 mg/m <sup>3</sup> Ben.: DFG, Y	5 mg/m <sup>3</sup> TWA

Nom chimique	Autriche	Suisse	Roumanie
PROPANE	STEL: 2000 ppm STEL: 3600 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	1000ppm STEL 1800mg/m <sup>3</sup> STEL 1000mg/m <sup>3</sup> STEL 778ppm TWA 1400mg/m <sup>3</sup> TWA 700mg/m <sup>3</sup> TWA
BUTANE	STEL: 1600 ppm STEL: 3800 mg/m <sup>3</sup> TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 3200 ppm STEL: 7200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm	1000mg/m <sup>3</sup> STEL 700mg/m <sup>3</sup> TWA
TRIETHANOLAMINE (INCI)	STEL: 1.6 ppm STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.8 ppm TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	

**DNEL (niveau dérivé sans effet)**

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL
TRIETHANOLAMINE (INCI)	general population workers general population general population workers general population workers	inhalation inhalation dermal oral dermal dermal dermal	long term exposure - local effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - local effects	0.4 mg/m <sup>3</sup> 1 mg/m <sup>3</sup> 2.66 mg/kg bw/day 3.3 mg/kg bw/day 7.5 mg/kg bw/day 70 µg/cm <sup>2</sup> 140 µg/cm <sup>2</sup>

**PNEC (concentration prévisible sans effet)**

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - PNEC	EU - REACH (1907/2006) - PNEC
TRIETHANOLAMINE (INCI)	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) sediment (freshwater) sediment (marine water) sewage treatment soil	0.32 mg/L 0.032 mg/L 5.12 mg/L 1.7 mg/kg sediment dw 0.17 mg/kg sediment dw 10 mg/L 0.151 mg/kg soil dw

## DNEL

General Population = Population générale

Workers = Travailleurs

Oral = Orale

Inhalation = Inhalation

Dermal = Cutanée

Long term exposure - systemic effects = exposition à long terme - effets systémiques

acute/short term exposure - local effects = exposition aiguë/à court terme - effets locaux

bw/day = poids corporel/jour

## PNEC

Freshwater = Eau douce

marine water = au de mer  
 freshwater (intermittent releases) = eau douce (libération intermittente)  
 food chain = chaîne alimentaire  
 sediment (freshwater) = sédiments (eau douce)  
 sediment (marine water) = sédiments (eau de mer)  
 sewage treatment = traitement des eaux usées  
 soil = sol  
 food = aliment  
 sediment dw = sédiments poids sec  
 soil dw = sédiments poids sec

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

La ventilation usuelle est normalement suffisante.

### Équipement de protection individuelle (EPI)

Produit cosmétique - Les équipements de protection individuelle (EPI) ne sont normalement pas requis.

### Protection respiratoire

Produit cosmétique - Les équipements de protection individuelle (EPI) ne sont normalement pas requis.

### Protection des mains

Produit cosmétique - Protection des mains non requise.

### Protection des yeux

Larges volumes -. Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire.

### Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Blanc Mousse
Odeur	Parfum
État physique	Mousse
pH	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Sans point d'éclair
Densité	< 1
Viscosité	Visqueux
Solubilité	Soluble dans l'eau
Température d'auto-inflammabilité	Non combustible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible
Limites d'inflammation dans l'air en %	Non applicable.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible
Teneur en COV	29.1 %

### 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun matériau à mentionner.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

## RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
PROPANE			> 800000 ppm ( Rat ) 15 min
BUTANE			= 658 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
TRIETHANOLAMINE (INCI)	= 4190 mg/kg ( Rat )	> 20000 mg/kg ( Rabbit ) > 2000 mg/kg ( Rat )	

**Sensibilisation**

Produit de soin de la peau - sensibilisation possible si l'utilisateur est sensible à l'un des ingrédients.

**Contact avec la peau**

Peu susceptible d'être irritant.

**Inhalation**

Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

**Contact avec les yeux**

Peut causer des irritations et des rougeurs.

**Cancérogénicité**

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

**Effets mutagènes**

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

**Effets sur la reproduction**

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Contient une substance présente sur la liste d'évaluation des perturbateurs endocriniens (ECHA)

**RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Informations sur le produit**

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereux(ses) pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	Toxique pour les poissons	Crustacés	Toxique pour les algues
TRIETHANOLAMINE (INCI)	LC50 10600 - 13000 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 450 - 1000 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 > 1000 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 169 mg/L Desmodesmus subspicatus 96 h EC50 = 216 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Nom chimique	Coefficient de partage
PROPANE	2.3
BUTANE	2.89
TRIETHANOLAMINE (INCI)	-2.53

**12.4. Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit contient une substance qui a été identifiée comme perturbateur endocrinien.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

**RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés**

Petites quantités, diluer avec de l'eau et éliminer dans le réseau d'assainissement. Pour de grandes quantités -. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés**

Vider les restes. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

**N° de déchet suivant le CED**

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

16 05 04 Gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

**IMDG/IMO**

Numéro ONU ou numéro d'identification UN1950  
 Désignation officielle de transport de l'ONU Aerosols, asphyxiant  
 Classe(s) de danger pour le transport 2.2  
 N° d'urgence F-D, S-U

**ADR / RID**

Numéro ONU ou numéro d'identification UN1950  
 Classe(s) de danger pour le transport 2.2  
 Code de classification 5A  
 Quantité limitée 1 L  
 Catégorie (Code tunnel) 3 (E)

**IATA/ICAO**

Numéro ONU ou numéro d'identification UN1950  
 Classe(s) de danger pour le transport 2.2  
 Code ERG 2L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

**Informations complémentaires**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

**RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Ceci est un produit cosmétique en conformité avec la directive cosmétique 1223/2009/EC incluant l'amendement 2006/257/EC. Les produits cosmétiques ne relèvent pas de la classification selon la directive 1999/45/EC. Ceci est produit cosmétique laissant un matière active après application.

Tableaux des maladies professionnelles :

Nom chimique	RG
PROPANE	RG 84
BUTANE	RG 84
TRIETHANOLAMINE (INCI)	RG 49 RG 49, RG 49bis

Classification allemande WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon AwSV-Verordnung

Substances allergisants de parfum (Directive 76/768/EEC & 2003/15/EC)

Linalool  
 Alpha-Iso méthyl Ionone  
 Limonène  
 Hydroxyisohexyl 3-Cyclohexene Carboxaldehyde  
 Citronellol

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H220 - Gaz extrêmement inflammable. H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**Préparé par AP**

Date de création 02/02/2015

Date de révision 31/12/2024

**Résumé des révisions**

Sections de la FdS mise-à-jour 9 16

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

**Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**